

---

# Espaces verts pour ville béton et rase campagne

Jean Désy <sup>1</sup>

Université du Québec à Chicoutimi et

Les verts boisés du fjord

---

*Quelle étrange chose que la propriété, dont les hommes sont si envieux !*

*Quand je n'avais rien à moi, j'avais les forêts et les prairies, la mer et le ciel; depuis que j'ai acheté cette maison et ce jardin, je n'ai plus que cette maison et ce jardin.*

Alphonse Karr, écrivain français

*La forêt, c'est encore un peu du paradis perdu. Dieu n'a pas voulu que le premier jardin fût effacé par le premier péché.*

Marcel Aymé, auteur français

## Introduction

Bien des civilisations depuis le début du néolithique (environ 10 000 ans) ont rendu l'âme, faute d'avoir respecté une loi fondamentale de survie de l'espèce, soit celle de la biodiversité, tant floristique que faunique. Bien sûr, « Rome n'a pu devenir Rome qu'en maîtrisant ou en éliminant les forêts de ses origines », souligne Robert Harrisson dans son essai sur l'imaginaire occidental en lien avec la forêt <sup>2</sup>. Il ajoute qu'à long terme, pourtant, la cité est à son tour conquise par la victime : « Le destin funeste de Rome, tapi dans les forêts du Nord, attendait son heure » <sup>3</sup>.

Même Platon au 4<sup>e</sup> siècle av. J.-C. déplore le dénuement des collines autour d'Athènes. Il écrit, dans le *Critias* : « Notre terre est demeurée, par rapport à celle d'alors, comme le squelette d'un corps décharné par la maladie. Les parties molles et grasses de la terre ont coulé tout autour, et il ne reste plus que la

carcasse nue de la région » <sup>4</sup>. Et Harrisson de citer David Attenborough dans un livre choc <sup>5</sup> qui décrit l'incroyable disparition de 600 localités prospères le long de la côte africaine entre l'Égypte et le Maroc, à la suite de sévères déforestations commandées par l'empire romain pour ses bateaux et ses chars de guerre !! Un port florissant comme Éphèse, à l'époque siège du temple d'Artémis, déesse des forêts, est maintenant à cinq kilomètres de la mer Adriatique, labourage et déforestation intensifs ayant tour à tour lessivé et déposé des millions de tonnes de bonne terre à ses pieds...

Les exemples de ce type sont légion à travers le temps et l'espace récents qui nous enseignent que « les forêts précèdent les peuples, les déserts suivent » (Chateaubriand). Nos sociétés n'ont guère appris la leçon, du nord comme du sud, qui rasant allègrement

leurs forêts pour mille et une raisons bien connues, tout aussi « vitales » qu'il y a deux, quatre ou dix mille ans.

Cette introduction plutôt noire d'un passé pas si lointain nous rappelle donc ce drame récurrent

de l'humanité auquel semblent vouloir participer notre région et notre ville en particulier. Nous tenterons d'abord de dresser un bref constat des atteintes ou des lacunes observées dans la gestion de notre patrimoine forestier, pour ensuite esquisser une vision idéale du territoire, au triple plan :

- de sa justification intrinsèque (écologique, sociale, économique et esthétique);
- des réseaux d'espaces verts protégés, mis en valeur et rendus accessibles à la population (berges, crans et coulées, boisés urbains, pistes et activités);

- d'écoquartiers riverains responsables de leur entretien (tissu serré d'écoles, de citoyens et d'associations).

Nous concluons enfin sur les raisons profondes nous motivant à la réalisation de ce rêve.

### **Fragments de constats sur la condition socio-forestière urbaine**

Une étude réalisée en 1994 aux Laboratoires de géographie à l'UQAC<sup>6</sup> confirmait les constats visuels les plus alarmants sur notre paysage urbain : nos espaces forestiers urbains disparaissent lentement mais sûrement. Seulement à Chicoutimi, en 22 ans de gestion municipale (soit de 1969 à 1991), les 15 kilomètres carrés de boisés inclus dans le territoire urbain ont diminué de 289 hectares, passant à 12 km<sup>2</sup>. Cela représente une perte nette de près de 1 % du milieu forestier urbain par année. Les causes directes en sont bien connues : d'abord, le développement résidentiel galopant, fouetté par l'éclatement des familles et des couples; ensuite, l'expansion industrielle, commerciale et institutionnelle. La croissance anarchique en sauts de mouton des dernières décennies a de plus cédé partiellement la place au mouvement inverse et rogné sur les parcelles boisées rescapées du déboisement.

Une étude plus récente nous indiquerait peut-être un ralentissement du phénomène, en raison d'une prise de conscience des enjeux liés au rôle crucial des berges et des coulées en particulier (se rappeler le déluge de 1996), mais aussi des boisés de façon plus générale.

Ce constat du terrain découle d'un second qui en est la cause immédiate, soit le vide législatif et la gestion déficiente des espaces forestiers *publics* urbains et périurbains, gestion qui devrait idéalement s'étendre et s'ajuster au statut des boisés *privés*. Sous la pression des entrepreneurs, ce laxisme risque fort de s'installer à demeure si rien n'est entrepris. Bien sûr, les parcs urbains de juridiction municipale font l'objet d'une attention particulière, à la hauteur cependant des budgets triennaux toujours compressés et très peu teintés de vert forêt... À exception près (le parc de rivière du Moulin), leur gestion ne soulève aucun transport d'enthousiasme. Hors parcs, seules les forêts périurbaines font l'objet de gestion et d'interventions

sylvicoles par l'entremise du Programme de mise en valeur des espaces forestiers volet 2 du MRN, géré par les Municipalités régionales de comté (Fjord-du-Saguenay et Saguenay). Mais là encore, la production et la protection (ormes en particulier) de matière ligneuse s'avèrent être la seule vision d'aménagement appliquée à ces boisés, rarement l'approche multi-ressource et l'usage polyvalent que réclament écologistes, forestiers et pleinairistes du Québec depuis une vingtaine d'années.

On s'en doute, aucun programme de foresterie urbaine n'existe à Saguenay comprenant l'inventaire permanent de ses arbres et de ses boisés, leur entretien préventif et curatif, un plan de développement des espaces boisés, une réglementation serrée ainsi que la sensibilisation permanente des citoyens. Ici, on se contente d'interdire la coupe et les dépôts d'ordures dans ces boisés, sans autre surveillance que celle des panneaux d'interdiction... Seule Jonquière avait développé une sensibilité à cette question en instaurant notamment un programme de coupe et de remplacement des saules et ormes en dépérissement sur Arvida, de larges et longues pistes de randonnée, voire même une police verte, sans compter l'aménagement des rives de la rivière aux Sables, gagné de haute lutte sur les millions de « pitounes » calées et enfouies dans son lit pendant 150 ans de flottage continu par la compagnie Price.

**On s'en doute, aucun programme de foresterie urbaine n'existe à Saguenay comprenant l'inventaire permanent de ses arbres et de ses boisés, leur entretien préventif et curatif, un plan de développement des espaces boisés, une réglementation serrée ainsi que la sensibilisation permanente des citoyens.**

Par ailleurs, si les boisés urbains hors parcs ne font l'objet d'aucune gestion, la plupart du temps de nombreuses activités et infrastructures les hypothèquent grandement. Citons, à titre d'exemples, les corridors et infrastructures de lignes électriques et de télécommunication, les sentiers, les aires de feu, les dépotoirs de déchets organiques et inorganiques, les cabanes, les coupes d'arbres et le vandalisme, les remblais de terre et le remplissage des coulées, et finalement le dynamitage des crans pour construction !

Enfin, dans le contexte d'une ville à forte composante rurale (le cœur urbanisé ne fait que 12 % des 1 300 km<sup>2</sup> du territoire municipal), on déplore l'absence généralisée de haies brise-vent autour des fermes et maisons rurales, des chalets, des champs et des rivières.

C'est à cette pente plutôt éreintante à remonter que se mesurent des organismes comme Les verts boisés du fjord (LVBF), le Comité de l'environnement de Chicoutimi, la Société d'aménagement de la rivière aux Sables, ainsi que les deux ZIPs (Zones d'intervention prioritaire) de la région. Voyons maintenant le portrait d'une ville qui se serait prise en main.

### **Vision idéale du territoire forestier urbain**

La projection d'une vision d'avenir exige un préalable : la formulation claire de valeurs humaines associées aux qualités du cadre de vie collectif que suggèrent à la fois les connaissances et l'expérience passées d'une société donnée. C'est pourquoi nous suggérons, dans un premier temps, d'établir la justification intrinsèque d'un couvert forestier optimal en milieu urbain. La recension des écrits sur ce sujet nous permet d'établir une brève synthèse argumentée des principales fonctions des boisés urbains, qui nous permettra, dans un second temps, de projeter dans le temps et dans l'espace les embryons de réseaux et de pratiques nouvelles qui s'esquissent à peine aujourd'hui. Par ailleurs, dans le but d'éviter une approche trop littéraire de cette vision et de pouvoir en dégager plus rapidement les éléments la structurant, nous avons privilégié une présentation quelque peu télégraphique. Qu'on veuille bien nous pardonner...

**La projection d'une vision d'avenir exige un préalable : la formulation claire de valeurs humaines associées aux qualités du cadre de vie collectif que suggèrent à la fois les connaissances et l'expérience passées d'une société donnée.**

#### **Justification intrinsèque**

Les arbres et les boisés urbains sont indispensables pour assurer à l'ensemble de la communauté une bonne qualité de vie. En fait, les arbres et les forêts urbai-

nes remplissent une quinzaine de fonctions qui se répartissent en quatre volets précis : social, écologique, économique et esthétique. La liste commentée qui suit résume les avantages de chacune d'elles<sup>7</sup>.

#### *Volet social*

- Leur action bienfaisante sur la santé physique et psychique : si, de tout temps, les vertus régénératrices de la forêt ont pu se vérifier — au-delà du milieu nourricier et protecteur traditionnel —, de nos jours, c'est le stress qu'elle parvient à tempérer, un élément pathogène majeur de notre société. Elle permet de renouer avec les rythmes naturels quotidiens et saisonniers, favorisant détente et recentrage, équilibre physique et mental. Sa grande accessibilité aux concentrations humaines la rend d'autant plus précieuse.
- Leur rôle éducatif : en étant à proximité des institutions scolaires, les boisés urbains sont une porte ouverte sur le milieu naturel. Ils permettent des activités d'interprétation et d'observation de phénomènes écologiques dans le cadre d'activités scolaires et parascolaires stimulantes.
- L'amortissement du bruit : un peuplement forestier de 30 mètres d'épaisseur peut réduire les bruits d'environ 6 à 8 décibels. Peut-on se passer d'une pareille propriété physique dans un monde urbain où le bruit ambiant double tous les dix ans, selon certaines études ?
- La production de petits fruits comestibles : les boisés peuvent produire de nombreux fruits sauvages et cultivés si des travaux de plantations sont effectués : bleuets, poires d'amélanchiers, framboises, fraises, cerises, pommettes, prunes, noisettes, groseilles, sans compter ceux servant à nourrir la faune. Ils peuvent alimenter un certain marché local, voire régional, et faire le bonheur des moins nantis.
- La réduction des accidents : ils peuvent être diminués par des plantations serrées d'arbres et arbustes en bordure latérale ou centrale des voies rapides, ou en conservant les boisés qui existent déjà. Ces franges boisées permettent de réduire la poudrierie et les vents en hiver ainsi que les risques d'éblouissement en toute saison. En revanche, les vastes forêts de bordure peuvent générer des accidents

---

avec les animaux, généralement fatals pour ces derniers et quelquefois pour les humains.

- Leurs propriétés médicinales : plusieurs produits pharmaceutiques proviennent d'extraits végétaux et ont un pouvoir de guérison reconnu ou à l'étude. Le cas de l'if du Canada en constitue un bon exemple. On évoque cependant ici un potentiel surtout relié à des forêts de grande taille, normalement hors des villes.

#### *Volet écologique*

- L'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain par le processus de photosynthèse : les arbres, surtout les peuplements juvéniles, captent le dioxyde de carbone ( $\text{CO}_2$ ) et, grâce à l'énergie lumineuse venant du soleil et à l'eau ( $\text{H}_2\text{O}$ ) puisée à même le sol, ils rejettent de l'oxygène ( $\text{O}_2$ ) et produisent du glucose par l'entremise de la chlorophylle située dans leurs feuilles<sup>8</sup>. En plus du dioxyde de carbone, les arbres interceptent les matières particulaires et absorbent des polluants gazeux comme l'ozone ( $\text{O}_3$ ), le dioxyde de soufre ( $\text{SO}_2$ ) et le dioxyde d'azote ( $\text{NO}_2$ ), principaux polluants venant de la circulation routière et de nos industries. Ainsi, les forêts et boisés sont de véritables usines chimiques d'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain.
- Leur rôle bactéricide et antimicrobien : le nombre de germes microbiens par mètre cube d'air est beaucoup moins élevé dans la forêt qu'au centre-ville. De plus, les chercheurs ont mis en évidence des substances à effet bactéricide émises par les feuilles de certains arbres tels le sapin baumier et le pin<sup>9</sup>, dont on extrait aussi les huiles essentielles à la base de nombreuses thérapies douces.
- L'action climatique : par le processus d'évapotranspiration, les arbres peuvent agir en tant qu'éléments modérateurs des variations climatiques extrêmes, en augmentation croissante. Les arbres régularisent donc les précipitations, la fonte des neiges, mais aussi les chaleurs excessives — de 1 à 4 degrés Celsius —, en diffusant l'effet du vent et en interceptant les radiations solaires avant qu'elles ne frappent le sol ou après qu'elles soient réfléchies par celui-ci.

- L'amélioration de la qualité de l'eau et la régulation des nappes phréatiques : les racines filtrent et épurent l'eau dans le sol et, par leur capacité d'absorption, réduisent les eaux de ruissellement et contribuent ainsi à stabiliser les berges et les pentes.
- La protection des espèces vivantes et des habitats : c'est là une fonction essentielle et évidente, proportionnelle à la taille des forêts : moins grande est la fragmentation, mieux assurées sont les fonctions de couvert, d'approvisionnement et de reproduction de la petite faune.

#### *Volet socio-économique*

- Leur attrait récréotouristique et industriel par la naturalisation du cadre de vie : les boisés urbains sont des lieux adaptés à la détente, aux randonnées, à la course et à l'observation-interprétation de la nature. Autant d'activités culturelles dynamisantes, pour les touristes bien sûr comme pour les employés d'entreprises ou d'institutions, qui peuvent trouver, dans un riche patrimoine forestier urbain, un facteur de localisation important.
- L'économie d'énergie qu'ils procurent aux habitations : à cause de leur capacité autorégulatrice d'énergie thermique, les arbres sont des économiseurs d'énergie naturels. Les arbres réduisent les coûts de chauffage durant l'hiver et de climatisation pendant l'été, en fonction de leur importance et de leur localisation par rapport aux vents dominants.
- Les boisés font aussi augmenter les valeurs immobilières des propriétés avoisinantes : les propriétés situées en périphérie des espaces verts acquièrent une plus grande valeur au moment de la revente, l'absence de voisins à l'arrière étant fort appréciée. La présence d'arbres sur les terrains peut en accroître la valeur totale d'environ 7 % à 25 %, bâtiment inclus.
- Leur valeur économique, forestière en particulier : sans insister sur les débouchés de cette nature en milieu urbain, signalons la possibilité de récupérer du bois de chauffage des arbres atteints de maladie ou de dépérissement au moyen de coupes sélectives ou de jardinage, après entente entre propriétaires des boisés et opérateurs.

## Volet esthétique

Arbres et boisés urbains permettent aux villes de conserver mémoire et fonctions vitales de la nature originelle d'où elles sont nées. Leur silhouette agrémentent les paysages froids et uniformes qui caractérisent trop souvent le milieu urbain. Aux abords d'un bâtiment ou d'une résidence, les arbres s'harmonisent aux éléments architecturaux et les mettent en valeur. Les arbres créent finalement d'excellents écrans visuels pour définir et séparer différentes zones urbaines, parfois incompatibles (ex. : autoroute et zones résidentielles ou culturelles). Bref, pour résumer le tout, une ville sans arbre est une ville sans âme.

**Une ville sans arbre  
est une ville sans âme.**

## Le réseau rêvé des espaces verts au Saguenay dans vingt ans

L'inventaire de 33 boisés urbains sur Chicoutimi et Jonquière en 1999 aura permis aux Verts boisés du fjord et aux deux villes de prendre la mesure approximative de la qualité et de la quantité de boisés urbains sur les territoires concernés<sup>10</sup>. Depuis, l'explosion territoriale de la nouvelle ville nous confronte à des tâches titanesques et à des visions d'avenir démesurées, du moins avec les moyens financiers consentis et les volontés politiques actuelles. Mais tentons malgré tout l'aventure virtuelle...

- Les boisés urbains et périurbains de Jonquière et de Chicoutimi ont conservé depuis vingt ans leur superficie totale enregistrée de 20 km<sup>2</sup> au début du siècle, en particulier tous ceux associés aux monts, berges et ravins. Ils ont même pris de l'expansion par un projet d'arboretum éclaté sur l'ensemble du territoire, incluant l'éclosion de parcs urbains à forte biodiversité, gagnés sur d'anciens espaces gazonnés à proximité des cours d'écoles et d'institutions diverses.
- Les noyaux urbanisés greffés à la nouvelle entité municipale ont bientôt fait l'objet d'un inventaire forestier dans un rayon de trois à cinq kilomètres des centres afin de mettre en place un programme de foresterie urbaine (voir point suivant). Il s'agit

de La Baie, Canton-Tremblay, Shipshaw, Laterrière et Lac-Kénogami.

- Une mise à jour régulière de l'inventaire forestier des lieux est assurée par la ville, avec l'aide de la Fiducie, inventaire initialement réalisé en l'an 2000 pour le Haut-Saguenay et qui alimente le Programme de foresterie urbaine (ou Plan directeur pour la protection et la mise en valeur de la forêt urbaine et des milieux naturels). Pour chaque boisé, ce plan se prolonge par des esquisses d'aménagement établies sur des horizons de cinq ans ainsi que par des devis d'intervention annuels.
- Un vigoureux programme public (Québec-municipalités) de partenariat pour la conservation volontaire a permis d'intéresser une centaine de propriétaires à s'investir dans la conservation et la mise en valeur de leur terrain (de quelques hectares à plusieurs centaines), sur tout le territoire rural en particulier. Ensemble, en 2025, ils protégeront quelque 150 km<sup>2</sup> des 1 300 du territoire municipal (11,5 %) dont beaucoup par le biais de la *Loi sur les réserves naturelles en milieu privé*, d'autres par le truchement des dons écologiques, gratifiant ainsi les propriétaires d'avantages fiscaux intéressants.

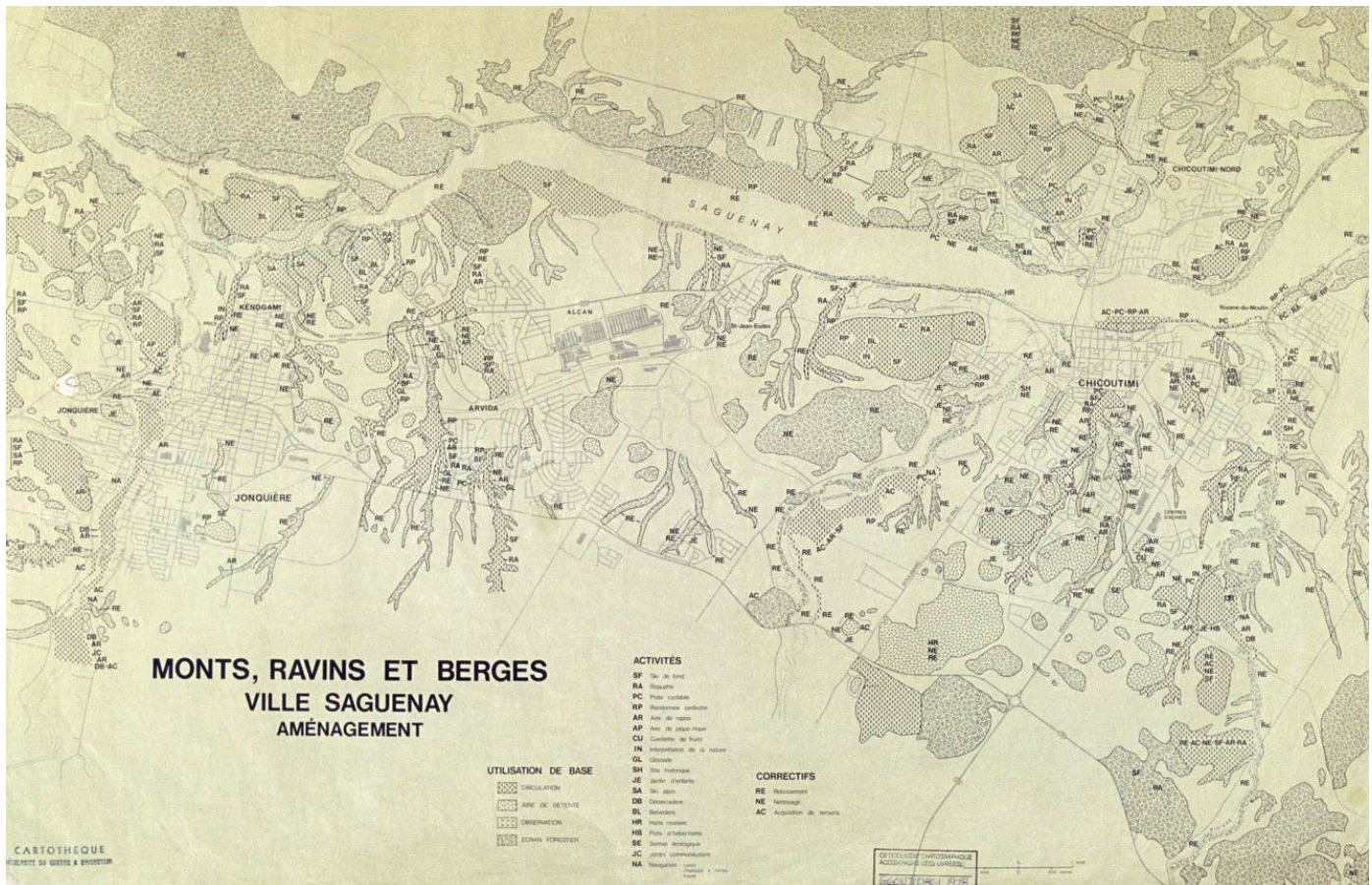
**En 2025, la majorité des boisés urbains  
seront reliés par un réseau de randonnée  
pédestre et cyclable dont les pistes  
seront majoritairement bordées de  
rangées d'arbres de bonne taille.**

- En 2025, la majorité des boisés urbains seront reliés par un réseau de randonnée pédestre et cyclable dont les pistes seront majoritairement bordées de rangées d'arbres de bonne taille. Cette projection territoriale date de 1978, avec le projet MORAV (Monts, berges et ravins), mené au module de géographie de l'UQAC sous la direction des professeurs Jules Dufour et Gilles-H. Lemieux et une vingtaine d'étudiants (voir carte synthèse).
- Saguenay vante maintenant les qualités esthétiques, écologiques et culturelles de son territoire forestier aux touristes et aux entreprises désireuses de s'y implanter, soulignant les centaines de kilomètres de sentiers forestiers accessibles au cœur même de la ville, les nombreux « parcours de santé », « par-

cours gymniques » et « sentiers sportifs sylvestres » aménagés le long de certains d'entre eux,

qu'agrémentent quelques jardins fleuris, clairières, promenades dans les cimes<sup>11</sup>, etc.

### Carte synthèse



### Le réseau rêvé de parrainage au sein d'écoquartiers

Un réseau dense de boisés urbains interreliés structurera donc, en 2025, un territoire profondément remodelé. Encore faudra-t-il entretenir et animer ces boisés sans que ces tâches reposent principalement sur un cahier de charges municipal. C'est au contraire le véhicule privilégié d'une responsabilisation croissante des citoyens, institutions et associations locales quant à la prise en charge de leur cadre de vie. Les propositions suivantes vont dans ce sens :

- Chacun des boisés relève d'un écoquartier de quelques dizaines de familles et/ou citoyens, au sein d'un système de parrainage dynamique interactif veillant à la protection et à la mise en valeur de ces boisés (entretien des sentiers, surveillance,

conscientisation, activités éducatives et aménagements sommaires). Associations de plein air, collèges et écoles adhèrent aux écoquartiers ou s'y substituent là où la proximité des boisés fait défaut. Le parrainage se traduit notamment par une cinquantaine de Contrats de boisés auprès d'institutions scolaires et de citoyens.

- La fiducie foncière LVBF chapeaute et appuie quotidiennement ce parrainage, établissant le lien entre les parrains des écoquartiers et les autorités municipales pour veiller au respect intégral du statut de « territoire d'intérêt écologique » qu'ils ont acquis et qui limite sévèrement toute construction sur ces espaces.
- Des incitatifs annuels sont proposés aux parrains — tels un « Vert boisé d'Or » (lancé en 1999 par

LVBF) — pour stimuler les réalisations accomplies par les écoquartiers ou les associations sur les boisés, qu'ils soient publics ou privés.

- L'activité annuelle du March'Atout, lancée en 2003, a pris une envergure insoupçonnée à travers tous les arrondissements de la ville et permet la tenue de deux semaines intensives de la marche, au printemps et à l'automne, impliquant entreprises, écoles, institutions diverses, groupes de marche et citoyens de 7 à 97 ans !
- La ville s'inscrit dans le réseau étendu des grandes agglomérations urbaines québécoises et canadiennes adhérant à une politique de développement viable, notamment par une gestion serrée de leurs forêts urbaines, conformément au souhait du Congrès forestier mondial de Québec en 2003.

### **Conclusion : le sens ultime de cette vision d'avenir**

Dans le contexte social trouble des sociétés occidentales, glissant dangereusement vers le chacun pour soi, vers l'étiollement des valeurs spirituelles au profit d'un matérialisme dévorant, vers la fébrilité croissante du tandem famille-boulot, la piste des *Forêts urbaines* nous semble particulièrement prometteuse. En effet, elle permet la convergence d'apprentissages tels :

- le plaisir d'une activité physique facile, rapide et accessible, condition sinon suffisante, du moins nécessaire à la santé et au mieux-être;
- l'engagement social, individuel et collectif soutenu par un écoquartier, dans la préservation d'un Capital Nature tout proche de chez soi;
- l'assouvissement d'une curiosité intellectuelle que permet la découverte des autres quartiers de la ville sous un regard neuf;
- la randonnée ou le travail individuels ou collectifs (corvées), dans des milieux naturels propices au retour sur soi, à la décompression du stress accumulé, aux échanges sociaux décontractés. Certains redécouvrent en forêt la Source même de la Beauté, de la Vérité et de l'Unité de toutes choses, à la façon amérindienne.

Comment et pourquoi ne pas miser sur cette démarche toute naturelle, apte à épanouir individus, propriétés, quartiers et arrondissements de notre ville de demain ? Un défi de taille, mais aux rejaiillissements multiples !

**Certains redécouvrent en forêt la Source même de la Beauté, de la Vérité et de l'Unité de toutes choses, à la façon amérindienne.**

### **Notes et références**

- <sup>1</sup> L'auteur est professeur associé au Département des sciences humaines et secrétaire de *Les verts boisés du fjord*, organisme sans but lucratif voué à la protection, la mise en valeur et l'accessibilité des boisés urbains du Saguenay.
- <sup>2</sup> Harrisson, Robert (1992). *Forêts. Essai sur l'imaginaire occidental*, Flammarion, p. 18.
- <sup>3</sup> *Ibidem*.
- <sup>4</sup> Cité dans Harrisson, p. 92.
- <sup>5</sup> Attenborough, David (1987). *The First Eden : The Mediterranean World and Man*, Boston, Little Brown and Co.
- <sup>6</sup> Réalisée par Nathalie Lapointe dans le cadre d'un projet de recherche de fin d'études en 1994.
- <sup>7</sup> Tirée et résumée d'un rapport de Carl Simard, pour LVBF : *Proposition d'un service forestier urbain et péri-urbain*, présenté aux instances politiques et administratives dans le cadre de la fusion municipale du Haut-Saguenay, fév. 2002, 20 p.
- <sup>8</sup> La réaction chimique étant :  
$$6\text{CO}_2 + 6\text{H}_2\text{O} - 673\text{kcal} \quad \text{C}_6\text{H}_{12}\text{O}_6 + 6\text{O}_2$$
- <sup>9</sup> Référence aux travaux du regretté chercheur Wladimir Smirnoff.
- <sup>10</sup> On peut maintenant consulter cet inventaire sur le portail Internet suivant : [www.lvbf.org](http://www.lvbf.org).
- <sup>11</sup> Consulter à ce sujet, de Georges Plaisance, le guide pratique de sylvothérapie *Forêt et santé* (1985), Éditions Dan-gles, 506 p.



Vision Saguenay 2025 est une initiative du Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) de l'UQAC, ayant trois finalités principales :

- stimuler la réflexion collective de nature prospective;
- faire circuler l'information tacite;
- soutenir l'apprentissage collectif à saisir les enjeux communautaires.

Le projet de prospective territoriale de Vision Saguenay 2025 s'articule autour de quatre axes :

- les éléments généraux de Vision 2025;
- la consolidation territoriale de la Cité;
- l'intégration de la Cité dans sa périphérie immédiate et éloignée;
- le repositionnement de la Cité et de sa vaste région sur l'échiquier national, continental et mondial.

#### **Activités tenues par Vision Saguenay 2025 :**

##### **12 mars 2003**

Séminaire : « L'armature urbaine »

##### **11 septembre 2003**

Séminaire : « Le rôle de la culture dans le développement d'une capitale régionale »

##### **10 octobre 2003**

Séminaire : « Les jeunes, leur place et leur avenir à Saguenay »

##### **4 novembre 2003**

Séminaire : « L'enjeu du tertiaire moteur »

##### **28 novembre 2003**

Séminaire : « L'enjeu de l'agroalimentaire pour la capitale Saguenay »

##### **1<sup>er</sup> décembre 2003**

Séminaire : « L'enjeu de l'entrepreneuriat dans la Cité saguenéenne en maturation économique »

##### **12 décembre 2003**

Séminaire : « La démocratie »

Séminaire : « La gouvernance »

##### **9 janvier 2004**

Lancement du Portail de Vision Saguenay 2025

##### **22 janvier 2004**

Séminaire : « Le développement social : apanage du mouvement communautaire ou projet de collectivité ? »

##### **27 janvier 2004**

Séminaire : « L'enjeu du tertiaire moteur »

##### **6 février 2004**

Séminaire : « L'enjeu de la forêt »

##### **13 février 2004**

Séminaire : « L'aménagement du territoire à Ville de Saguenay »

##### **20 février 2004**

Séminaire : « Le rôle des médias dans le développement local et régional »

##### **27 février 2004**

Séminaire : « L'économie des collectivités autochtones »

##### **19 mars 2004**

Séminaire : « L'enjeu de l'entrepreneuriat coopératif »

##### **7 et 8 avril 2004**

Colloque « Le Devenir de Saguenay »

##### **27 mai 2004**

Séminaire : « L'internationalisation dans les PME de l'aluminium »

##### **3 juin 2004**

Séminaire : « Comment l'éducation peut-elle contribuer à forger l'identité individuelle et collective ? »

##### **10 septembre 2004**

Forum sur les défis d'avenir de Ville de Saguenay et de sa vaste région

**Vision Saguenay 2025** : 555, boul. de l'Université, Saguenay (Québec) G7H 2B1

Téléphone : (418) 545-5011, poste 4037 Télécopieur : (418) 545-5012

Courriel : [vsag2025@uqac.ca](mailto:vsag2025@uqac.ca) Web : [www.uqac.ca/vsag2025](http://www.uqac.ca/vsag2025)